

CONDITIONS D'ANNULATION SPECIALES COVID 19

Vous pouvez vous positionner pour vos vacances sans crainte, le CSE vous permet d'**annuler votre location sans frais et sans justificatif 3 semaines avant votre séjour.**

A moins de 3 semaines avant votre séjour, vous pourrez annuler sans frais uniquement pour les raisons suivantes :

- en cas d'annonce restrictives de la part du gouvernement, vous empêchant de vous rendre sur votre lieu de vacances (confinement, limitations kilométriques...)
- si l'un des occupants inscrits à la location est positif au Covid sur présentation d'un justificatif médical (résultat de test PCR ou antigénique)

Attention : toutes les informations indiquées dans ce catalogue sont susceptibles de modifications par les organismes en raison de l'évolution des mesures gouvernementales donc aucun remboursement ni aucune réclamation ne pourront être effectués au retour de votre séjour pour activités manquantes (ex piscine fermée ou restreinte, club enfants ou activités sportives annulés...).

REGLEMENT

- Pour toutes demandes, les salariés en activité sont prioritaires.
- Le week end de Pâques étant pendant les vacances scolaires, vous ne pourrez réserver que la semaine complète pour Hippotel, Belle Dune et Belle Epoque, le week end seul ne peut pas être vendu.
- Pendant les **vacances scolaires de Pâques** : priorité aux semaines complètes (**week end accordé uniquement s'il n'y a aucune demande pour la semaine**)

Les **demandes seront classées** par ordre de priorité suivant :

- salariés en activité n'ayant pas eu de location vacances en 2021
- salariés en activité ayant eu des locations vacances en 2021
- retraités n'ayant pas eu de location vacances en 2021
- retraités ayant eu des locations vacances en 2021

COMMENT SAVOIR SI MA DEMANDE EST ACCEPTEE

Dès que la commission vacances aura traité toutes les demandes vous recevrez un mail (si vous n'avez pas d'adresse mail, vous recevrez un courrier à domicile) vous précisant si votre demande a pu être honorée ou non.

Ma demande n'a pas pu être honorée

Je recevrai un mail ou un courrier. Je pourrai passer au CSE à partir de la date définie sur le courrier pour connaître les dates et destinations restantes, qui seront vendues à partir de cette date (1er arrivé, 1er servi). Si les propositions ne me conviennent pas, je peux m'inscrire sur une liste d'attente en cas de désistement des personnes ayant eu satisfaction. Cela ne m'engage en rien, et je serai averti par téléphone si une location se libère.

Ma demande est honorée

Je recevrai un mail ou un courrier avec le nom de la destination ainsi que les dates.

Je dois remplir la fiche de renseignement qui sera jointe au courrier avec les noms, prénoms, dates de naissance des occupants, etc.

Je ramène cette fiche avec le paiement de la location (soit un acompte ou l'intégralité selon le séjour, ce montant sera indiqué sur le courrier).

Mon bon de séjour

Ce bon est utile pour obtenir la location à l'arrivée chez le prestataire. Il sera disponible au CSE 3 semaines avant mon séjour, **je ne le recevrai pas par courrier.**

Pour toutes questions, je peux joindre le comité d'entreprise au 03.27.65.62.06.

Retraités : pour les week-end et les vacances d'avril, vous ne pourrez réserver que dans les 18 jours avant la date désirée (selon disponibilité).

Exemple : pour le we du 10 juin, réservation à partir du 16 mai

Pour les semaines sans week-end, déposer votre demande en même temps que les salariés.

seuls les retraités sont concernés par ce tableau

DATE SOUHAITEE	OUVERTURE DES RESERVATIONS LE :
vendredi 25 mars 2022	lundi 07 mars 2022
vendredi 1er avril 2022	lundi 14 mars 2022
vendredi 08 avril 2022	lundi 21 mars 2022
vendredi 15 avril 2022	lundi 28 mars 2022
vendredi 22 avril 2022	lundi 04 avril 2022
vendredi 29 avril 2022	lundi 11 avril 2022
vendredi 06 mai 2022	mercredi 20 avril 2022
vendredi 13 mai 2022	lundi 25 avril 2022
vendredi 20 mai 2022	lundi 02 mai 2022
vendredi 27 mai 2022	lundi 09 mai 2022
vendredi 03 juin 2022	lundi 16 mai 2022
vendredi 10 juin 2022	lundi 23 mai 2022
vendredi 17 juin 2022	lundi 30 mai 2022
vendredi 24 juin 2022	lundi 06 juin 2022
vendredi 26 août 2022	lundi 18 juillet 2022
vendredi 02 septembre 2022	lundi 18 juillet 2022
vendredi 09 septembre 2022	lundi 18 juillet 2022
vendredi 16 septembre 2022	lundi 18 juillet 2022
vendredi 23 septembre 2022	lundi 05 septembre 2022
vendredi 30 septembre 2022	lundi 12 septembre 2022
vendredi 07 octobre 2022	lundi 19 septembre 2022
vendredi 14 octobre 2022	lundi 26 septembre 2022
vendredi 21 octobre 2022	lundi 03 octobre 2022
vendredi 28 octobre 2022	lundi 10 octobre 2022

Les informations et suppléments tarifaires indiqués dans ce catalogue sont susceptibles d'être modifiés par les prestataires sans aucune réclamation possible auprès du CSE.

Attention : selon les destinations et d'ici votre séjour, le pass vaccinal pourra vous être demandé à votre arrivée, merci de suivre l'évolution des mesures gouvernementales.